

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 13-436-1933 promulguant dans la colonies le decret du 27 janvier 1933, portant mise en “application provisoire de l’avenant à l’accord commercial franco-allemand du 17 août 1927 signé à Berlin le 28 décembre 1932,

n° 13-436-1933

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
9 mars 1933

Numéro JO
n° 436 du 31/03/1933

Date du numéro
31 mars 1933

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion, d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et, de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 27 janvier 1933 portant mise en application provisoire de l'avenant ; l'accord commercial franco-allemand du 17 1927, signé à Berlin le 28 décembre 1932, inséré au Journal officiel de la colonie du 29 janvier 1933 : Vu la circulaire du Ministre des colonies n° 121, du 4 février 1933,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er, — Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 27 janvier 1933 susvisé, portant mise en application provisoire de l'avenant à l'accord commercial franco-allemand du 17 août 1927, signé à Berlin le 28 décembre 1932. Art. 2 — Le présent arrêté sera enregistré, et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

Chapon-Baissac